

L'ajournement

et je vais me reporter à certaines parties de cette lettre que j'estime importantes.

Les changements proposés, notamment la suppression de la limite de 350 000 \$ imposée sur la valeur des terrains, et la fusion permettent-ils que l'on transfère à l'Armée du Salut les biens détenus par les organismes de charité enregistrés?

Chaque centre ou installation est un organisme de charité enregistré de son propre chef. Peut-on transférer à l'Armée du Salut des organismes comme l'hôpital Grace, la *House of Concord*, le foyer Mainwood, des installations destinées à la protection de l'enfance?

Les profits découlant de la vente de ces propriétés pourraient-ils être utilisés légalement par la corporation à d'autres fins? En d'autres mots, à des fins non médicales ou non reliées à la protection de l'enfance?

Les propriétés pourraient-elles être transférées et vendues contre la volonté du gouvernement provincial et malgré le fait que celui-ci pourrait avoir avancé des fonds à l'égard de ces propriétés ou détenir un droit de rétention comme en vertu de la Loi sur le financement des organismes communautaires?

L'actif ou la valeur des propriétés pourrait-il être transféré d'une province à une autre en dépit du fait que le gouvernement provincial aurait été une source de financement?

L'Armée du Salut a-t-elle envoyé sa demande aux gouvernements provinciaux et obtenu leur accord?

• (1730)

Étant donné que l'Armée du Salut n'est pas un organisme de charité enregistré, peut-elle détenir des biens qui sont utilisés à des fins charitables? Possède-t-elle maintenant des biens immobiliers dont la valeur dépasse 350 000 \$? Je crois que oui, parce que depuis que j'ai écrit la lettre, j'ai découvert que la section était. . .

M. Milliken: C'est un organisme de charité enregistré.

M. Karpoff: Elle ne l'est pas. Elle a plusieurs organismes de charité enregistrés au niveau provincial.

Comme je l'ai indiqué, et je veux le dire à l'Armée du Salut, nous voudrions que cette question soit renvoyée à un comité législatif pour qu'elle y soit étudiée. Nous sommes convaincus que ce serait rendre un mauvais service à l'Armée du Salut si la Chambre se contentait d'adopter ce projet de loi à la hâte, ce qui pourrait lui nuire dans l'avenir.

Celle-ci est connue pour ses bonnes oeuvres et pour son dévouement envers l'humanité. Nous estimons qu'elle mérite que ce projet de loi soit étudié en détail par un comité. Nous appuyons l'adoption à cette étape et le renvoi à un comité de la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.)

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour poursuivre le débat concernant VIA Rail. Je crois avoir raison de prétendre ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante à la question que j'ai posée à la Chambre le 6 décembre dernier.

Afin de promouvoir un service de transport-voyageurs ferroviaire moderne et efficace, j'ai travaillé avec le Comité des transports, les syndicats des cheminots, Dignité rurale, Transport 2000, Greenpeace et la ville de Thunder Bay. J'ai trouvé l'expérience très intéressante.

Malheureusement, le gouvernement n'a pas réagi en faisant un pas vers l'avenir, mais plutôt un bond en arrière. Le gouvernement du Canada a réduit les subventions qu'il accordait à VIA Rail, ce qui a obligé la compagnie de chemins de fer à supprimer environ 51 p. 100 des services de son réseau. Des régions complètes ont perdu leur service ferroviaire. Mentionnons en particulier le nord-ouest de l'Ontario qui a perdu le Canadien. Au Canada atlantique, le service a été tellement réduit qu'il est pratiquement impossible de se rendre de cette région au centre du pays. Les réseaux internationaux et régionaux ont été décimés.

Le gouvernement prétend que la situation financière du pays l'a forcé à prendre cette décision. Il prétend également que la population n'utilisait pas les services de